

Divorce

Des mois d'attente pour un droit de visite surveillé

En cas de danger pour l'enfant, le juge octroie un droit de visite en Point Rencontre. Un lieu où il faut attendre plus de quatre mois pour une place. Une situation «inadmissible» pour beaucoup

L'essentiel

● **Faits** Un juge peut exiger un droit de visite sous surveillance en Point Rencontre s'il craint un danger pour l'enfant.

● **Inquiétude** A Genève, il n'existe qu'un Point Rencontre et celui-ci est de plus en plus saturé. Une juge décrit une situation «contre les droits de l'enfant et du parent».

● **Témoignage** Une mère a dû attendre près de six mois avant d'obtenir une place. Elle observe, impuissante, les relations avec son fils se détériorer.

Laure Gabus

Claude, appelons-la ainsi, souffre de problèmes psychiques «par moments», explique-t-elle avec lucidité et douceur. L'été dernier, elle est hospitalisée deux semaines. Le père de son enfant de 11 ans l'apprend, alerte le Service de protection des mineurs et demande le retrait de sa garde alternée. En décembre, la décision de justice tombe. Claude obtient un droit de visite en Point Rencontre, un lieu où les visites se déroulent sous surveillance d'assistants sociaux (*lire ci-contre*). Le temps de ses visites est limité à deux heures toutes les deux semaines au départ. Puis, si tout se passe bien, la durée des visites pourra être étendue.

Mais voilà, le Point Rencontre Liotard, le seul du canton, est de plus en plus saturé. Claude est forcée d'attendre jusqu'à la fin du mois de mai pour avoir une place, soit près de six mois sans voir son fils. «Ce qui me fait le plus mal, c'est de voir mon fils sur la défensive et de ne pas avoir les moyens de renouer avec lui de manière proche», déplore-t-elle avant d'ajouter: «Pour tenir, il faut avoir une dose de patience énorme et garder ses nerfs; en s'énervant, on ne fait du mal qu'à soi-même.»

L'encombrement du Point Rencontre n'est pas nouveau, mais le délai d'attente est «légèrement plus long», reconnaît sa directrice, Thao Pons. Claude n'est donc de loin pas la seule à devoir prendre son mal en patience. «Le temps d'attente pour obtenir une place cette année était en moyenne de quatre mois et demi», confirme Olivier Baud, secrétaire général de la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) qui gère le lieu. Nous avons aujourd'hui cinquante et une situations en attente et le nombre de sorties n'est pas énorme.»

Un délai d'attente «inadmissible»

Pour Yvette Daoudi Beuchat, vice-présidente du Tribunal tutélaire, ces délais d'attente sont «inadmissibles» et «choquants au regard du droit de l'enfant, mais également du droit du parent à voir son enfant». Pour la juge, la situation est d'autant plus grave «qu'il s'agit d'une décision de justice qui ne peut pas être appliquée par une institution étatique».

La magistrate n'est pas la seule à hausser la voix. L'association Père pour toujours la rejoint: «Le temps d'attente au Point Rencontre démontre un dysfonctionnement du droit aux relations personnelles. A quoi sert une décision de



Cinquante et un parents attendent de pouvoir voir leur enfant au Point Rencontre Liotard. Des voix s'élèvent pour dénoncer cette situation «inhumaine». L. GUIRAUD

justice si on ne peut pas la faire appliquer?» s'insurge Paul Ménard, son président.

Pourquoi la liste d'attente s'allonge-t-elle? Pour le FOJ, la cause de cette saturation est sociétale. «La situation des enfants est péjorée par des adultes qui n'arrivent pas à collaborer», explique Olivier Baud. «Certaines situations mettent de plus en plus de temps à se régler», continue Thao Pons. Pour l'association Père pour toujours, «le Point Rencontre est devenu un lieu de prise en otage du parent qui n'a pas la garde», décrit Paul Ménard. En demandant un droit de visite en

Point Rencontre, le parent gardien envoie un signal à l'autre: je vais te montrer que j'ai du pouvoir...»

Tous les acteurs s'accordent en revanche sur les conséquences néfastes d'un trop long temps d'attente sur le lien familial. «Les répercussions d'une longue séparation entre enfant et parents sont difficiles, reconnaît Thao Pons. Tout délai d'attente est humainement intolérable.»

La saturation du Point Rencontre figure d'ailleurs dans la question écrite adressée au Conseil d'Etat par Marc Falquet, député au Grand Conseil, sur le fonctionnement du Service de protection

des mineurs. «Le temps d'attente au Point Rencontre est un exemple de déshumanisation du système», décrit le politicien. Aujourd'hui l'Etat prend des décisions qui vont parfois à l'encontre de la cohésion sociale et familiale.»

«J'ai l'impression d'être bloquée»

Pour sortir de cette impasse, Olivier Baud évoque plusieurs pistes: «On pourrait imposer une limite de temps pour les visites en Point Rencontre ou élargir nos prestations avec des ressources complémentaires.» Les subventions étatiques versées à

la FOJ sont inscrites dans son contrat de prestation. Olivier Baud rappelle qu'elles ont été diminuées de 1% en 2011. «Cela représente 300 000 francs que je n'ai toujours pas trouvés ailleurs», souligne-t-il.

Loin de ce débat, Claude décrit son «impression d'être bloquée sous le poids de toutes ces démarches». A court de solutions, elle a donné son accord pour suivre une thérapie familiale avec son fils. «J'espère que cela fera avancer les choses, dit-elle avec espoir. Car mon fils grandit, devient pré-ado et il y a des choses dans son comportement qui se cristallisent...»

Un seul Point Rencontre à Genève

Le Point Rencontre est un «lieu destiné à l'exercice du droit de visite, avec pour objectif de préserver la relation de l'enfant avec ses deux parents au-delà de leur séparation», décrit la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) sur son site Internet.

Cet «outil» est utilisé par les juges pour parer un danger pour l'enfant si l'un de ses parents souffre de problèmes de toxicomanie, d'alcool ou s'il y a des soupçons d'abus sexuels, par exemple. La justice peut également décider d'octroyer un droit de visite en Point Rencontre si elle craint qu'un parent n'ait pas la capacité de s'occuper d'un enfant en bas âge.

Dans une moindre mesure, le Point Rencontre est un lieu d'échange de l'enfant lorsque les deux parents ne peuvent pas se croiser. Pour désamorcer une crise, soit en cas de «clause péril», le Point Rencontre peut aussi organiser une visite en urgence. A Genève, il n'existe plus qu'un seul Point Rencontre, situé au 57, rue

Liotard, à la Servette. Il est géré par la FOJ, une fondation de droit public sous la coupe du Département de l'instruction publique (DIP). Le Point Rencontre ferme un mois durant l'été.

Jusqu'en 2008, l'Hospice général possédait un Point Rencontre à Carouge, Saint-Victor. Ce lieu était dédié aux situations de toxicomanie. Lors de sa fermeture, ses prestations ont été reprises par le Point Rencontre Liotard. Malgré tout, pour beaucoup d'acteurs du milieu, il est urgent d'ouvrir un Point Rencontre supplémentaire à Genève. «Il faut, à l'évidence, que l'Etat offre plus de places et de disponibilités horaires», argue Yvette Beuchat Daoudi, vice-présidente du Tribunal tutélaire.

Une décision qui ne semble pas figurer en haut de l'agenda politique. Contacté à ce sujet, Charles Beer, conseiller d'Etat en charge du DIP, n'a pas souhaité s'exprimer pour le moment. Le magistrat explique préparer une réponse aux questions du député Marc Falquet (*lire ci-dessus*), qui arrivera en novembre. L.G.

PUBLICITÉ



terra
vite
vita

Cannonau di Sardegna doc, Riserva 2008 Chef d'oeuvre de Sella & Mosca

L'ardeur du sol sablonneux de l'île sarde.
L'authenticité d'une culture ancestrale.
Une richesse aromatique toute en rondeur.

Offre spéciale sur webshop.testuz.ch

CHF 11.20 net au lieu de CHF 14.00, 75cl, valable jusqu'au 25.11.2012

 BINDELLA Les vins d'Italie

A commander chez notre représentant régional en Suisse Romande:
J. & P. Testuz SA | T 0848 850 111 | commande@testuz.ch